

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA CRAU



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
en charge de l'Aménagement
du Territoire

Achèvement de la procédure de déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de La Crau a émis un avis favorable sur la déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de La Crau.

Par délibération du 21 décembre 2023, le Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée a approuvé la déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de La Crau.

Cette étape achève la procédure.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 18 août 2023 demeurent à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, **soit jusqu'au 24 juillet 2024 inclus.**

Les informations, dossiers et documents officiels relatifs à la procédure sont consultables sur les sites internet de la Ville de La Crau (www.villedelacrau.fr, rubrique « PLU ») et de la Métropole (www.metropletpm.fr), à la Métropole TPM, Bâtiment l'Hélianthe, Direction Planification Territoriale et Projets Urbains (6^{ème} étage), 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon et en Mairie de La Crau, Service de l'Urbanisme (2^{ème} étage), aux jours et heures habituels d'ouverture (téléphone : 04.94.01.56.84).

Avis presse, paru dans le journal « Var-Matin » le mercredi 3 janvier 2024, à la rubrique des annonces légales :

AVIS ADMINISTRATIFS

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AVIS

Approbation de la déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Crau

Par délibération n° 23/12/353, en date du 21 décembre 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé la déclaration de projet, d'intérêt général, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Crau pour permettre la construction d'un établissement de protection de l'enfance avec hébergement. Cette délibération sera affichée à l'Hôtel de la Métropole TPM et en Mairie de La Crau et sera publiée sur le site Internet de la ville pour une durée d'un mois. Le dossier complet d'approbation est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, Bâtiment l'Hélianthe, 142, rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 6^{ème} étage et en Mairie de La Crau, Direction de l'Aménagement du Territoire (2^{ème} étage), boulevard de la République, 83260 La Crau, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet de la ville de La Crau.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN

RAPPEL

Concertation publique dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau

Information en continu Concertation publique liée à la révision générale du PLU de La Crau

La concertation publique relative à la révision du PLU se poursuit. Retrouvez toutes les informations :

✓ sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html

✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;

✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropletpm.fr), en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».